

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION LILLE 106, Rue de Paris PARIS 43, Bd Hausmann JOURNAL D'INFORMATION

Le Journal de Roubaix Lille Paris 1932 UN AGENT D'AFFAIRES LILLOIS S'EST CONSTITUÉ PRISONNIER

DIMANCHE 6 DÉCEMBRE 1931 BUREAUX: ROUBAIX Téléphone 9-51 45, rue de la Gare, 45 TOURCOING Téléphone 9-85 3, rue Fidele Lehoucq Directeur: Eug. GUILLAUME

L'HISTOIRE INCONNUE D'UN FUSILLÉ LILLOIS

L'HOMME TRAQUE & PRIS

Se sachant menacé, GUÉNARD circulait dans Lille occupée, armé d'un revolver dont il se servit lors de son arrestation par les Allemands

Après sa fuite de la caserne de WATTHIEUX, le douanier GUÉNARD entra dans ROUBAIX et se réfugia à LILLE, où se trouvait le général Von Heintzsch et le capitaine Himmet.

DELFOSE était ingénieux. Le long de la salle de débit un couloir conduisait à l'arrière boutique. Il descenda une vingtaine de carreaux de mosaïque, creusa un trou dans la terre assez profond et suffisamment large pour qu'un homme puisse s'y tenir assis, ferma l'excavation par une dalle, recouvrit le tout d'une couche de terre et ajusta les carreaux sans les sceller.

Dans Lille occupée Le 24 août 1914, LILLE fut abandonnée par les troupes françaises. Le 2 septembre le lieutenant des Hussards de la



M. Jules DELFOSE qui fut à Lille l'ami et le confident de GUÉNARD alias « René CARON ».

Mort, Von Opper, prit possession de la ville avec quelques hommes. Le 4 octobre, une attaque eut lieu à Fives, au pont supérieur. Le 11 octobre ce fut le bombardement. La place se rendit le 12 et à quatre heures du soir et par la « rue de Douai », les masses allemandes s'engouffrèrent dans la ville.



La maison rue Saint-Etienne, 71, dans laquelle M. DELFOSE trouva le revolver qu'il remit à GUÉNARD.

En octobre 1916 son ami mourut après une longue maladie.

Un revolver Vers la Toussaint, DELFOSE découvrit un appartement rue Aristote, à Fives, et résolut de déménager.

Le déménagement ouvrit un ouvrier chargé de ce travail découvrit dans le grenier un pallon « bouteille » de champagne. Il poussa un cri de joie vite réprimé, car il n'y avait pas de vin dans ce pallon, mais un revolver prussien allemand modèle 1916 et deux charbonniers oien garnis.

LES BOULANGERS DU NORD CONTRE L'ENTRÉE DU PAIN BELGE

Un meeting de protestation sera tenu à Lille, Salle des Ambassadeurs, mercredi 9 décembre

On sait que les Boulangers du Nord ont décidé de faire une manifestation monstrueuse à LILLE, mercredi prochain, pour protester contre l'entrée du pain belge en France.

« BOULANGERS ! L'entrée du pain belge continue et nos camarades frontaliers vont à la ruine complète. »

« DEBOUT EN MASSE, venez vous réunir au MEETING MONSTRUEUX, Salle des Ambassadeurs, à Lille, mercredi prochain 9 décembre, à 16 h. 30. »

Le journal corporatif de la boulangerie du Nord publie d'autre part un article où se font jour d'amères réflexions sur la situation de la boulangerie frontalière.

Le crime de la ferme Lebrun à Roubaix Il y a eu hier huit jours que le cadavre de Ferdinand Six a été découvert dans les dépendances de la ferme Lebrun, rue des Trois Ponts, à Roubaix.

Les exploits de bandits à Marcq-en-Barœul Tant pour l'acte de banditisme commis mercredi soir par des individus masqués contre M. Billard, receveur buraliste, 22, rue de l'Église, à Marcq-en-Barœul, que pour l'audacieux cambriolage de la brasserie Vanderhagen, la police mobile de Lille, d'une part, avec MM. Mariani, Dorise et Leclabart et la police locale, d'autre part, avec MM. Jacquemont, commissaire de Marcq-en-Barœul, l'inspecteur brigadier et Chaigneau, maréchal des logis de la gendarmerie de La Madeleine, poursuivent tous parallèlement leurs actives enquêtes pour rechercher les coupables.

M. E.ve, inspecteur de police mobile, s'est rendu à la brasserie et a relevé les empreintes laissées par les bandits. Les recherches s'effectuent dans les milieux polonais et aux abords de la frontière.

MORT DU COMPOSITEUR SAINT-RENÉ TAILLANDIER On annonce la mort, survenue à son domicile, 4, place des Vosges, du compositeur de musique, M. Gabriel Saint-René Taillandier, âgé de 70 ans. Il habitait à Montpellier. Il était le frère de M. Georges Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire.

Un an après Le 31 janvier 1918, Jules DELFOSE exploitait 156, rue de Paris, un petit bazar. Il était 8 heures du soir. Il finissait de souper. Deux hommes se présentèrent revolver en main. Arrestation. Nul à « La Mondiale » poste de police allemand qu' Square Jusseau.

Estaminet à céder Sur « le Bulletin de Lille », n° 213 du 25 novembre 1916, seul journal français de Lille, contrôlé par les autorités allemandes, paraissait en 7e page, l'annonce suivante

« Estaminet à céder pour cause de décès près Grand-Place, pouvant servir à tout commerce. Prix mobilier. Occasion exceptionnelle. S'adresser 51, rue Aristote. »

Deux amis RENÉ CARON n'avait cure de tenir un commerce. Il considéra ce logement comme un commode pied à terre.

« Le peuple est plus près de la souffrance » Eugène JACQUET organisa le rapatriement de ces soldats. M. Paul BARDOU, actuellement adjoint au maire de Lille a écrit, dans son admirable ouvrage « HISTOIRE DE QUATRE FUSILLÉS », des pages magnifiques et sur la situation pénible des hommes traqués comme l'était GUÉNARD, on peut lire ces beaux passages

« Mais c'est dans les quartiers ouvriers, aux nombreuses petites maisons, partout où était demeurée une population dense, que trouvent un plus facile asile la plupart de ces soldats. »

« Le peuple est, de par sa vie pénible, plus près de la souffrance ; il possède pour tous ceux qui souffrent, une compassion naturelle et sincère ; et c'est sans effort qu'il élargit, pour le misérable, pour l'étranger, pour le fugitif, le cercle de famille. La somme de ses misères est immense ; il ignore la crainte de douleurs plus grandes ; ni les menaces de mort que les affiches répétées à profusion, ni les charges nouvelles apportées au foyer, ne pouvaient altérer son insouciance mais généreuse bonté. »

« CETTE NUIT, LE SANG COULERA » Cette scène avait assez duré et la pauvre mère intervint pour défendre ses enfants

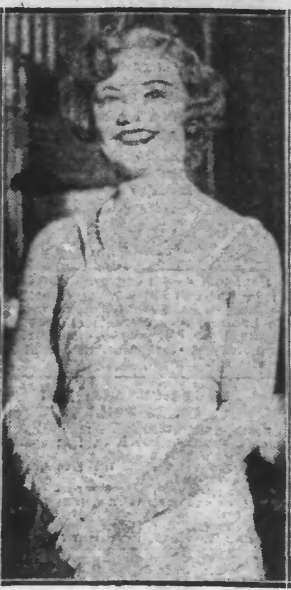
« Soudain, l'ivrogne empoigna le petit Jules par son cache-col, qu'il tordit en menaçant de l'étrangler. Le pauvre visage parvint à se détacher et à se sauver. »

« MAUVAIS PÈRE » Une scène plus violente que les autres se déroula le lundi 30 novembre. En environ 17 heures, le fils venait d'accomplir une besogne domestique et le père qui, comme d'habitude avait bu un coup, lui fit des reproches. Comme le pauvre enfant ne lui répondait pas, le brutal l'accabla dans un coin et lui porta deux coups. Aux cris poussés par le malheureux gosse, Mme Coenart intervint. Le brute se retourna contre sa femme, la saisit à deux mains par le cou, menaçant de l'étrangler.

« JE VOUS TUERAI TOUS... » Ce n'est que le mardi 2 décembre, que Zoé Peeters se décida à se rendre au commissariat de police de Lévita pour déposer plainte contre son bourreau d'époux.

« LES CONSTATIONS » A 18 heures, M. François, commissaire de police, accompagné des gardes

Mlle PARIS 1932 UN AGENT D'AFFAIRES LILLOIS S'EST CONSTITUÉ PRISONNIER



Voici Mlle Eliane JOURDE aimable rousse de 23 ans, dont l'élection au titre de « Mlle PARIS 1932 » a provoqué vendredi soir Paris une vive manifestation d'une grande partie des assistants qui n'appréhendaient pas le choix du jury. (W. W. Ph.)

Il a reconnu d'importants détournements au préjudice de plusieurs clients

M. Henri Vassor qui avait ouvert un cabinet de cession de fonds de commerce, 70 bis, rue Jeanne-d'Arc, à Lille, se livrait à des opérations délicieuses. Il en résultait deux plaintes.

« Une emmanet de M. Chevalier, demeurant, rue Adolphe Werquin, à Lille, qui chargea Vassor de vendre son fonds de commerce, un café, sis, 12, rue de Flandre.

Vassor trouva un acquéreur, empocha le montant de la vente soit 50.000 fr. et raconta des histoires abracabrantes à son client, en guise de remboursement. Il récidiva avec Mme Vve Robinet, à Fives et s'appropriant une somme de 33.000 francs.

Sachant que Mme Robinet avait porté plainte et se voyant brûlé à Vassor, prit une décision extrême. Il se rendit nier au parquet et se constitua prisonnier.

Après un interrogatoire en présence de MM. Espinasse, substitut et Thibaut, juge d'instruction, l'agent d'affaires véreux a été écroué à la prison de Loos. Vassor a fait d'autres dupes et ses détournements s'élevaient à des sommes considérables.

Le terrible accident d'auto de Wormhoudt devant la Cour d'Appel de Douai

Devant la Chambre des Appels correctionnels de la Cour d'Appel de Douai a été évoqué, hier samedi, le terrible accident qui se produisit à Wormhoudt et causa la mort de trois enfants.

Le 15 octobre dernier, le jeune Eugène Thiébaud, étudiant à Lille, pilotait une puissante conduite intérieure. Sur la route où il roulait à une allure vertigineuse, l'imprudent jeune homme, voulut doubler le camion auto chargé de fûts de vin que conduisait M. Gaston Taquet, de Cambrai. Mais le passage trop étroit ne lui laissa pas la place suffisante ; sa voiture accrocha le lourd véhicule qui, étant donné la vitesse de l'auto, versa dans un fossé où, se croyant légitimement en sécurité, un groupe d'enfants s'amusaient. Hélas ! en se renversant le camion les écrasa.

Trois d'entre eux succombèrent : Germaine Degrand, Elise Dehorter et Robert Bruraud. Seuls les jeunes Roger et André Blondin ne furent que blessés, mais sérieusement tout de même.

A la suite de cet affreux accident, le Tribunal correctionnel de Dunkerque condamna Thiébaud à un an de prison avec sursis et à 600 francs d'amende et à trois amendes de 5 francs pour différentes contraventions au Code de la route. Chacune des familles des trois malheureuses petites victimes obtint 50.000 francs de dommages-intérêts et une indemnité provisionnelle de 2.000 francs.

En appel, Me Allaert s'emploie à atténuer la lourde responsabilité qui pèse sur le prévenu.

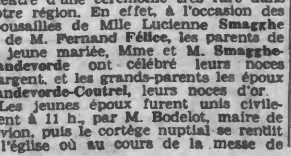
Me Marinage, avocate au barreau de Lille, soutient les intérêts des familles des victimes. Elle demande, en outre des indemnités normalement dues pour le préjudice matériel et moral, une somme de 3.000 francs pour chaque année que les enfants ont été à la charge des parents.

Enfin, M. le substitut général Daroût, réclame une sanction sévère qui doit se traduire par une peine de prison sans sursis. La Cour met la cause en délibéré.

Le drame de Mons-en-Barœul Dans le but d'analyser les traces de sang relevées sur le bat-flanc de l'écurie de la ferme Salmebier, à Mons-en-Barœul, où fut découvert le cadavre de l'ouvrier agricole Woestyne, le maréchal des logis de gendarmerie Fremeaux, chargé de l'enquête et le docteur Muller, médecin légiste, se sont rendus sur les lieux du drame.

Ils ont fait enlever les montants des deux bat-flanc maculés de sang, aux fins de procéder à l'analyse de ces taches et de relever les empreintes. L'enquête continue.

Des épousailles, des noces d'argent et des noces d'or ont été célébrées hier dans la même famille à Divion



Les jubilaires et les jeunes époux sur le pied du Monument aux Morts de DIVION où ils déposèrent des gerbes de fleurs

Divion, petite commune du Pas-de-Calais, sis près de Bruay, a été hier le théâtre d'une cérémonie très rare dans notre région. En effet, à l'occasion des épousailles de Mlle Lucienne Smaghe et de M. Fernand Félice, les parents de la jeune mariée, Minx et M. Smaghe-Vandevorde ont célébré leurs noces d'argent, et les grands-parents les époux Vandevorde-Coutrel, leurs noces d'or.

Les jeunes époux furent unis civilement à 11 h., par M. Bodolot, maire de Divion, puis le cortège nuptial se rendit à l'église où au cours de la messe de mariage M. le curé Bodolot prononça une touchante allocution.

Mlle PARIS 1932 UN AGENT D'AFFAIRES LILLOIS S'EST CONSTITUÉ PRISONNIER

Il a reconnu d'importants détournements au préjudice de plusieurs clients

M. Henri Vassor qui avait ouvert un cabinet de cession de fonds de commerce, 70 bis, rue Jeanne-d'Arc, à Lille, se livrait à des opérations délicieuses. Il en résultait deux plaintes.

« Une emmanet de M. Chevalier, demeurant, rue Adolphe Werquin, à Lille, qui chargea Vassor de vendre son fonds de commerce, un café, sis, 12, rue de Flandre.

Vassor trouva un acquéreur, empocha le montant de la vente soit 50.000 fr. et raconta des histoires abracabrantes à son client, en guise de remboursement. Il récidiva avec Mme Vve Robinet, à Fives et s'appropriant une somme de 33.000 francs.

Sachant que Mme Robinet avait porté plainte et se voyant brûlé à Vassor, prit une décision extrême. Il se rendit nier au parquet et se constitua prisonnier.

Après un interrogatoire en présence de MM. Espinasse, substitut et Thibaut, juge d'instruction, l'agent d'affaires véreux a été écroué à la prison de Loos. Vassor a fait d'autres dupes et ses détournements s'élevaient à des sommes considérables.

Le terrible accident d'auto de Wormhoudt devant la Cour d'Appel de Douai

Devant la Chambre des Appels correctionnels de la Cour d'Appel de Douai a été évoqué, hier samedi, le terrible accident qui se produisit à Wormhoudt et causa la mort de trois enfants.

Le 15 octobre dernier, le jeune Eugène Thiébaud, étudiant à Lille, pilotait une puissante conduite intérieure. Sur la route où il roulait à une allure vertigineuse, l'imprudent jeune homme, voulut doubler le camion auto chargé de fûts de vin que conduisait M. Gaston Taquet, de Cambrai. Mais le passage trop étroit ne lui laissa pas la place suffisante ; sa voiture accrocha le lourd véhicule qui, étant donné la vitesse de l'auto, versa dans un fossé où, se croyant légitimement en sécurité, un groupe d'enfants s'amusaient. Hélas ! en se renversant le camion les écrasa.

Trois d'entre eux succombèrent : Germaine Degrand, Elise Dehorter et Robert Bruraud. Seuls les jeunes Roger et André Blondin ne furent que blessés, mais sérieusement tout de même.

A la suite de cet affreux accident, le Tribunal correctionnel de Dunkerque condamna Thiébaud à un an de prison avec sursis et à 600 francs d'amende et à trois amendes de 5 francs pour différentes contraventions au Code de la route. Chacune des familles des trois malheureuses petites victimes obtint 50.000 francs de dommages-intérêts et une indemnité provisionnelle de 2.000 francs.

En appel, Me Allaert s'emploie à atténuer la lourde responsabilité qui pèse sur le prévenu.

Me Marinage, avocate au barreau de Lille, soutient les intérêts des familles des victimes. Elle demande, en outre des indemnités normalement dues pour le préjudice matériel et moral, une somme de 3.000 francs pour chaque année que les enfants ont été à la charge des parents.

Enfin, M. le substitut général Daroût, réclame une sanction sévère qui doit se traduire par une peine de prison sans sursis. La Cour met la cause en délibéré.

Le drame de Mons-en-Barœul Dans le but d'analyser les traces de sang relevées sur le bat-flanc de l'écurie de la ferme Salmebier, à Mons-en-Barœul, où fut découvert le cadavre de l'ouvrier agricole Woestyne, le maréchal des logis de gendarmerie Fremeaux, chargé de l'enquête et le docteur Muller, médecin légiste, se sont rendus sur les lieux du drame.

Ils ont fait enlever les montants des deux bat-flanc maculés de sang, aux fins de procéder à l'analyse de ces taches et de relever les empreintes. L'enquête continue.

Des épousailles, des noces d'argent et des noces d'or ont été célébrées hier dans la même famille à Divion

Divion, petite commune du Pas-de-Calais, sis près de Bruay, a été hier le théâtre d'une cérémonie très rare dans notre région. En effet, à l'occasion des épousailles de Mlle Lucienne Smaghe et de M. Fernand Félice, les parents de la jeune mariée, Minx et M. Smaghe-Vandevorde ont célébré leurs noces d'argent, et les grands-parents les époux Vandevorde-Coutrel, leurs noces d'or.

Les jeunes époux furent unis civilement à 11 h., par M. Bodolot, maire de Divion, puis le cortège nuptial se rendit à l'église où au cours de la messe de mariage M. le curé Bodolot prononça une touchante allocution.

A l'issue de la cérémonie religieuse, les six époux se rendirent à nouveau à l'Hôtel de Ville où ils furent accueillis par le Conseil municipal. Après un discours du maire qui rappela les mérites des trois ménages de la même famille réunis en cette fête, il fut dégusté des vins d'honneur.

En cortège la famille se rendit ensuite au Monument aux morts où elle déposa les gerbes qui avaient été offertes par la Municipalité.

TRAGEDIE CONJUGALE A LIEVIN

Menacé par son mari, ivrogne et brutal, une femme le tua d'un coup de couteau au cou

LA MEURTRIERE EST MÈRE DE SEPT ENFANTS VIVANTS ET ATTEND LA NAISSANCE DU HUITIEME

Cette terrible passion qu'est l'alcoolisme vient une fois de plus d'être la cause d'un horrible autant que douloureux drame familial.

Maltraitée, ainsi que ses enfants, par une véritable brute, une mère de famille ayant sept enfants et en attendant un huitième, a, dans un mouvement de colère et en voulant se défendre ainsi que ses petits, tué son mari d'un coup de couteau.

« Jeudi il se rendit à son travail étant de nuit, il commença à 22 heures. Coenart revint le lendemain matin à 4 heures. Vers 6 heures, après s'être restauré, il monta se coucher. En se

prétextes pour décliner une nouvelle scène de ménage. Comme tout le monde restait coi, il déclara : « Et puis j'en ai assez, je te tuera! toi et les enfants, dit-il à sa femme, et je filera! en Belgique. »

« Jeudi il se rendit à son travail étant de nuit, il commença à 22 heures. Coenart revint le lendemain matin à 4 heures. Vers 6 heures, après s'être restauré, il monta se coucher. En se

levant à 11 h. 30, il trouva une convocation l'invitant à se rendre au commissariat de police pour être interrogé concernant la plainte en violence déposée par sa femme contre lui.

« A la vue de ce papier, le mineur entra dans une violente colère, menaçant à tour de rôle sa femme et ses enfants. Puis il quitta son domicile pour revenir vers 12 h. 30.

« S'adressant à sa fille Renée, âgée de 14 ans, il lui commanda d'aller lui chercher un demi-litre de rhum : « Zoé Peeters défendit à la fillette de faire cette commission.

« C'est n'empêcha d'ailleurs pas Coenart de se rendre au débit voisin et de rapporter une bouteille d'alcool.

« Seul, il se mit à boire et à s'enivrer. A 14 heures, il se leva soudain, paraissant surexcité et il ordonna à sa femme de lui remettre 200 francs pour sortir, mais l'épouse ne lui donna que 30 francs, prétendant qu'elle ne possédait pas plus d'argent.

« LA SCÈNE FATALE » Ayant fait un tour dans les débris du quartier, Coenart revint vers 16 heures et demie. En le voyant rentrer ivre et très énervé, toute la maison fut prise de frayeur.

« Une scène épouvantable se déclancha ; hurlant et menaçant, Coenart voulut tuer tout le monde.

« Affectés, les plus jeunes enfants s'étaient sauvés, il ne restait à la maison que le petit Jules, âgé de 12 ans, son frère aîné Jean, sa sœur Renée et la maman.

« Soudain, l'ivrogne empoigna le petit Jules par son cache-col, qu'il tordit en menaçant de l'étrangler. Le pauvre visage parvint à se détacher et à se sauver.

« La brute se dirigea alors vers son fils aîné et à brûle-pourpoint il lui posa cette question : « Je ne dormirai pas si tu es aux relations avec ta mère. »

« Epuovanté, l'infortuné garçon répondit : « Mais voyons papa, je ne puis dire une chose pareille... »

« La petite Renée, qui écoutait l'infamante question posée par le père, recut de l'ivrogne deux formidables gifles.

« CETTE NUIT, LE SANG COULERA » Cette scène avait assez duré et la pauvre mère intervint pour défendre ses enfants

« Soudain, l'ivrogne empoigna le petit Jules par son cache-col, qu'il tordit en menaçant de l'étrangler. Le pauvre visage parvint à se détacher et à se sauver.

« La brute se dirigea alors vers son fils aîné et à brûle-pourpoint il lui posa cette question : « Je ne dormirai pas si tu es aux relations avec ta mère. »

« Epuovanté, l'infortuné garçon répondit : « Mais voyons papa, je ne puis dire une chose pareille... »

« La petite Renée, qui écoutait l'infamante question posée par le père, recut de l'ivrogne deux formidables gifles.

« CETTE NUIT, LE SANG COULERA » Cette scène avait assez duré et la pauvre mère intervint pour défendre ses enfants

« Soudain, l'ivrogne empoigna le petit Jules par son cache-col, qu'il tordit en menaçant de l'étrangler. Le pauvre visage parvint à se détacher et à se sauver.

« La brute se dirigea alors vers son fils aîné et à brûle-pourpoint il lui posa cette question : « Je ne dormirai pas si tu es aux relations avec ta mère. »

« Epuovanté, l'infortuné garçon répondit : « Mais voyons papa, je ne puis dire une chose pareille... »

« La petite Renée, qui écoutait l'infamante question posée par le père, recut de l'ivrogne deux formidables gifles.

AVEZ-VOUS LU Notre ALMANACH Pour 1932 Il est intéressant Amusant Instructif 1 fr. 85 En vente partout

Quiconque possède la mystérieuse puissance magnétique devient le maître des âmes.